

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-120/SG/FIN portant acceptation d'un fonds de concours.

n° 74-120/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
23 janvier 1974

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1974

Date du numéro
10 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er— Est accepté le fonds de concours de 38 482 949 FD alloué par l'Etat pour la réparation des dégâts occasionnés aux bâtiments administratifs par les séismes d'avril 1973.

Art. 2

—Ce fonds de concours fera l'objet d'une inscription en recettes et en dépenses au budget du service local pour l'exercice 1974.